



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 066-216602177-20200629-DELIB302020-DE

SEANCE DU 29 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 17 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 23/06/2020

Date d'affichage : 23/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROULLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire

Présents : ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, JULIAN Vanessa, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie
Procurations : Mme ALBERT Jeannine à M. CAZALS Jean-François, Mme BAJ FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°30/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES AU
SYNDICAT MIXTE FERME DES ASPRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,

VU les statuts du Syndicat Mixte fermé des ASPRES,

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant au Syndicat Mixte Fermé des Aspres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 19 Suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Délégués titulaires : M. ATTARD Rémy, 19 voix et M. Philippe BRETEAU, 19 voix

Délégué suppléant : M. Jean-François CAZALS, 19 voix

En conséquence, M. ATTARD Rémy et M. Philippe BRETEAU sont élus délégués titulaires et M. Jean-François CAZALS est élu délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Mixte Fermé des Aspres.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ dépôt en Préfecture le : 01/07/2020

➤ Affichage le : 01/07/2020

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication